

Journée d'études de l'Association française  
de droit des collectivités locales

# L'Assemblée délibérante, avenir de la démocratie locale ?

Jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2014



Bordeaux/Périgieux

Programme scientifique



Association française de droit  
des collectivités locales



CERDARE

Centre d'étude et de recherche  
sur le droit administratif  
et la réforme de l'État

université  
de BORDEAUX



# L'Assemblée délibérante, avenir de la démocratie locale ?

Depuis les années 1990, les débats relatifs à la démocratie locale tendent essentiellement à appréhender les enjeux démocratiques sous le prisme de la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques. Initiatives locales et textes législatifs se succèdent pour renforcer l'information, la consultation voire la participation directe des populations à la décision.

La « démocratisation par la participation » s'est très largement nourrie de la crise des institutions et du système représentatif local (développement des intercommunalités, cumul des mandats, prépondérance de l'exécutif, notabilisation des élus, absence de parité et de diversité). Elle révèle ainsi une forte contestation du régime représentatif. Pour autant, au plan local comme au plan national, il est impossible d'extraire la démocratie du cadre du gouvernement représentatif ainsi que l'impose d'ailleurs l'article 72 de la Constitution qui insiste sur l'administration des collectivités territoriales « par des conseils élus ». Les réformes les plus récentes ou en cours, alimentées par le bilan pour le moins contrasté des dispositifs participatifs, largement instrumentalisés par les exécutifs locaux, participent d'un regain d'intérêt pour le fonctionnement des assemblées locales sièges de la délibération politique locale.

Organisées par le Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'État, les nouvelles journées d'études de l'AFDCL 2014 ont l'ambition d'interroger ces évolutions en retenant pour axe d'analyse un peu à contre-courant des idées dominantes : « L'Assemblée délibérante, avenir de la démocratie locale » ?

# Jeudi 20 novembre

Faculté de droit et science  
politique de Bordeaux, Place  
Pey-Berland à **Bordeaux**

## 10 h 30

### Allocutions d'ouverture

- › **Michel Verpeaux**, président de l'AFDCL
- › **Aude Rouyère**, directrice du CERDARE

## 10 h 45

### Propos introductifs :

#### *Décentralisation et démocratie*

- › **Pascal Combeau**, professeur à l'université de Bordeaux

## 11 h 15

### Grands témoins

- › **Nicolas Florian**, adjoint au maire de Bordeaux, conseiller communautaire
- › **Pierre Hurmic**, conseiller municipal de Bordeaux, conseiller communautaire
- › **Mathieu Rouveyre** (sous réserve), conseiller général de Gironde, conseiller municipal de Bordeaux
- › **Alain Sylvestre**, conseiller municipal de Bordeaux, conseiller communautaire

## 12 heures

Remise du prix de mémoire de l'AFDCL

## › Représentation et assemblées locales

Sous la présidence de **Laetitia Janicot**, professeur à l'université de Cergy-Pontoise

## 14 heures

- › De la représentation à la représentativité : démocratie locale, égalité et parité  
**Florence Crouzatier-Durand**, maître de conférences-HDR, université Toulouse 1 Capitole, Institut Maurice Hauriou, GRALE-GIS-CNRS
- › L'assemblée délibérante intercommunale et la démocratie locale, à la croisée des représentations  
**Clément Rouillier**, Centre de recherche administrative (EA 3150), université de Bretagne Occidentale
- › La représentation au sein des métropoles : entre disparités et paradoxes.  
**Émilie Marcovici**, maître de conférences, université Lyon 3

## 15 heures

### Débats

## 15 h 30

### Pause

## 15 h 45

- › Les territoires oubliés de la décentralisation (Démocratie locale et inégalités de représentation des territoires)  
**Florence Lérique**, maître de conférences, université de Bordeaux
- › Conseils de quartier et assemblée délibérante  
**Bertrand Faure**, professeur à l'université de Nantes
- › L'assemblée régionale est-elle une assemblée politique ? Étude comparée des divergences lexicales en droit français, italien et espagnol  
**Stéphanie Beckerich-Davilma**, doctorante en droit public, CDPC-JCE UMR-CNRS 7318, université de Toulon

## 16 h 45

### Débats

## 17 h 15

### Fin des travaux.

### Transfert vers

### Périgueux.



**Vendredi**  
**21 novembre**

Département d'études  
juridiques et économiques  
de Périgueux, rue du doyen  
Joseph Lajugie, rpt Suzanne  
Noël, 24019 Périgueux

## › Délibération et assemblées locales

Sous la présidence d'**Aude Rouyère**,  
professeur à l'université de Bordeaux

### 8 h 45 Accueil

- › **Pascal Combeau**,  
directeur du DEJEP
- › **Antoine Audi**, maire  
de Périgueux, vice-  
président du Grand  
Périgueux (sous  
réserve)

### 9 heures

- › **L'assemblée locale  
est-elle vraiment  
délibérante ?**  
**Stéphane Manson**,  
professeur à l'université  
de Versailles-Saint-  
Quentin-en-Yvelines,  
Centre de recherche en  
droit public VIP (E.A.  
3643)

- › **L'Assemblée  
délibérante, un pouvoir  
budgétaire en devenir ?**  
**Alain Pariente**, maître  
de conférences HDR,  
université de Bordeaux

- › **Le rôle des élus dans  
l'impulsion des  
politiques locales**  
**Sébastien Chevalier**,  
ATER Sciences Po Lyon,  
Attaché territorial en  
détachement

### 10 heures Débats

### 10 h 15 Pause

## › Responsabilité et assemblées locales

Sous la présidence de **Jacques Ferstembert**, professeur émérite de l'université d'Orléans

---

---

**10 h 30**

### La liberté d'expression des élus locaux

- › **Bernard Poujade**, professeur à l'université Paris Descartes Sorbonne Paris Cité, Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public (EA 1515)

---

**10 h 50**

### Questions autour du règlement intérieur des assemblées locales. L'influence du droit parlementaire sur les règlements intérieurs des assemblées locales

- › **Approche de droit interne**  
**Julien Martin**, professeur à l'université de La Rochelle
- › **Approche de droit comparé**  
**Alexis Le Quinio**, maître de conférences en droit public à l'université de Toulon, CDPC UMR - CNRS 7318

---

**11 h 50**

### Débats

---

**12 h 15**

### Fin des travaux

---

**14 heures**

- › La mission d'information et d'évaluation des assemblées des collectivités territoriales, une prérogative - injustement - oubliée ?  
**Albéric Baumard**, docteur en droit public, ATER université d'Angers
- › La responsabilité de l'exécutif devant l'assemblée délibérante, avenir de la démocratie locale ?  
**Dorothée Reignier**, maître de conférences droit public, université des Antilles Guyane

- › Organiser une responsabilité politique pour des exécutifs locaux, nécessité ou idée absurde ?

**Pascal Jan**, professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux

---

**15 heures**

### Rapport de synthèse

- › **Jean-François Brisson**, professeur à l'université de Bordeaux

---

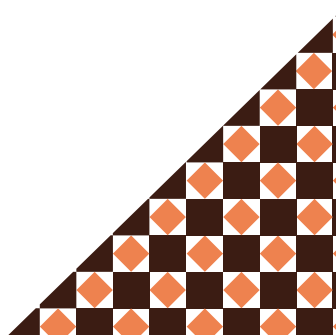
**15 h 30**

### Fin des travaux/retour vers Bordeaux

---

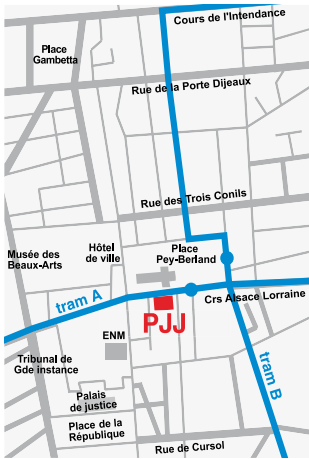
**17 heures**

### Bordeaux, gare SNCF





## Venir au Pôle juridique et judiciaire



### Depuis la gare de bordeaux (20 mn env.)

› Gare Saint-Jean, prendre la ligne **tram C** (direction **Les Aubiers**), descendre arrêt **Porte de Bourgogne** et prendre la ligne **tram A** (direction Mérignac), descendre arrêt **Hôtel de ville**.

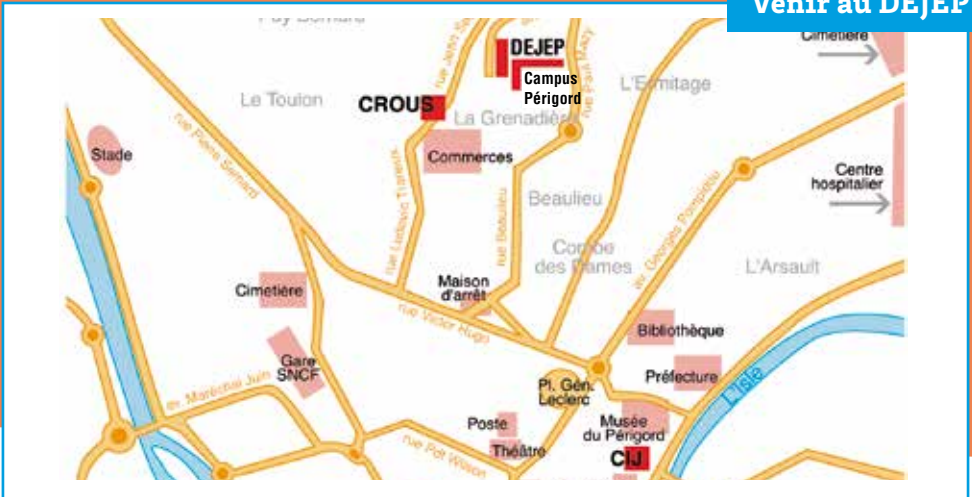
### Depuis la gare de Pessac centre (30 mn env.)

› prendre la ligne **tram B** arrêt **Pessac centre** (direction Bassins à flot / Claveau), descendre arrêt **Hôtel de ville**.

### Depuis l'aéroport (50 mn env.)

› prendre le bus **liane 1** jusqu'à Gambetta, rejoindre la rue Vital Carles et prendre la ligne **tram B** arrêt **Gambetta** (direction Pessac Centre), descendre arrêt **Hôtel de ville**.

## Venir au DEJEP



### Inscriptions et renseignements

université de Bordeaux - CERDARE  
(Centre d'étude et de recherche sur le droit  
administratif et la réforme de l'État)  
Avenue Léon Duguit  
CS 50057 - 33608 Pessac Cedex  
T 05 56 84 29 30  
cerdare@u-bordeaux4.fr

### Tarifs

- › Adhérents AFDCL, étudiants et personnels de l'université de Bordeaux : gratuit
- › Autres : 35 €
- › Inscriptions au titre de la formation continue (7 heures validées) : 100 €